

Grand angle

Endettement des ménages

L'offre ne suit pas la demande

● En dépit d'une relative amélioration de la conjoncture économique, l'octroi des crédits peine à décoller principalement pour les ménages. Entre frilosité des banques et amenuisement de la capacité d'endettement des ménages, l'activité de crédit est loin de retrouver sa dynamique des années 2008. Pour l'heure, les banques et établissements de crédits s'accommode de l'évolution du secteur en misant sur des lendemains meilleurs.

C'est une situation un peu paradoxale que connaît l'activité du crédit au Maroc. Alors que les conditions sont presque réunies pour que le secteur renoue avec une croissance exponentielle, comme c'était le cas dans les années 2000 à 2008, l'octroi de crédits connaît une évolution en dents de scie, mais loin du potentiel du secteur. Les derniers indicateurs de la Banque centrale sur le crédit bancaire illustrent cette tendance. Selon Bank Al-Maghrib, les crédits des institutions bancaires peinent à se rapprocher de leur niveau potentiel. Avec une progression qui est restée moyennement faible au cours de l'année 2014, les indicateurs ont fait ressortir une légère hausse du rythme de croissance du crédit, qui se serait manifestée au premier trimestre 2015. «*L'encours aurait augmenté de 1,3% en glissement trimestriel et en données corrigées des variations saisonnières, au lieu de 0,3% un trimestre plus tôt*», selon la Banque centrale, qui justifie cette légère amélioration par l'impact de la hausse mécanique des crédits de trésorerie. Du côté des établissements de crédits, c'est presque la même tendance qui transparaît. Selon les données compilées par l'Association professionnelle des sociétés de financement (APSF) et qui sont encore en cours de traitement, le rythme d'évolution serait de l'ordre de 2 à 3% pour un encours estimé à un peu plus de 44MMDH, c'est-à-dire un rythme de progression sensiblement proche de celui des crédits bancaires. Selon BAM : «*Globalement, un cycle haussier du crédit bancaire s'est amorcé*

à partir du deuxième trimestre 2013, mais qui reste volatil et très lent». Cette dynamique concerne particulièrement les crédits à la consommation, même si ces derniers auraient continué d'évoluer à un rythme positif au début de l'année en cours. Après une progression trimestrielle de 9,9%, au troisième trimestre 2014, la croissance des crédits bancaires destinés à la consommation se serait stabilisée à +1,2% respectivement au quatrième trimestre 2014 et au premier trimestre 2015.

Les ménages piégés ?

Les différents indicateurs du secteur témoignent de la frilosité qui caractérise encore le secteur. Tant l'offre que la demande connaissent des évolutions mitigées. Si par exemple, les crédits immobiliers ont ralenti durant 2014, s'éloignant largement de leur taux de croissance potentielle, une inflexion à la hausse a été observée à partir du quatrième trimestre de la même année. Le premier trimestre de l'année 2015 a été plus relictueux pour ce qui est des crédits à la consommation, selon le HCP, qui a relevé de son côté qu'ils se sont accrus de 11,3%, après 4,2% et 11% un mois auparavant. Quant aux prêts immobiliers, leur rythme de progression est resté quasi-inchangé à 3,2%, recouvrant un ralentissement de 5,8% à 5,6% des crédits à l'habitat et une contraction de 3,8% de ceux aux promoteurs immobiliers. Pour ce qui est des créances en souffrance, leur progression s'est inscrite en décélération de 18,4% à 13,1% tandis que leur ratio au crédit bancaire s'est stabilisé à 6,9%. Autant dire donc que l'amélioration de la

conjoncture n'a jusque-là eu qu'un faible impact sur l'évolution du secteur. Toutefois, auprès des opérateurs, on estime que la situation n'est pas si inquiétante que ça. «*Le rythme de progression reste faible mais l'activité en elle-même se porte bien*», soutient-on auprès de l'APSF. Cependant, les établissements de crédit s'inscrivent dans la même tendance que la Banque centrale ou le HCP au niveau desquels les analyses font ressortir que l'évolution du secteur est loin de refléter le potentiel dudit secteur, qui commence à retrouver des couleurs. Selon les derniers résultats de l'enquête de BAM sur les conditions d'octroi de crédit bancaire, l'assouplissement de l'offre se poursuit avec une légère amélioration au premier trimestre 2015 en comparaison avec le trimestre précédent. En revanche, après les hausses qu'elle aurait connues durant les trois derniers trimestres de 2014, la demande serait inscrite en légère baisse, avec une diminution, selon les banques, de celle relative aux crédits à l'équipement et à la promotion immobilière et une amélioration de la demande au titre des prêts à l'habitat. Selon l'enquête de conjoncture, du côté de l'offre, l'amélioration serait le résultat d'un assouplissement qui aurait concerné aussi bien les ménages que les entreprises. Si pour ces dernières, les banques auraient assoupli les conditions pour les prêts à l'équipement et les facilités de trésorerie, les banques déclarent un assouplissement des conditions des prêts à l'habitat et un durcissement de celles concernant les prêts à la consommation pour ce qui est des crédits aux particuliers. Il faut dire

que les différents volets ne présentent pas les mêmes garanties, ce qui impose un plus grand durcissement des conditions des crédits à la consommation où les établissements doivent tenir particulièrement compte de la solvabilité des ménages.

Règles prudentielles

En clair donc, les différents établissements de crédits hésitent à ouvrir davantage les vannes pour les ménages principalement pour ce qui est des crédits à la consommation. Pour les opérateurs, cela tient surtout aux règles prudentielles adoptées tant au niveau des banques que des sociétés de financement. Ce sont donc les risques de défaillance des clients qui poussent les établissements à plus de prudence. Particulièrement pour les ménages, les conditions d'octroi de crédits relèvent du parcours du combattant avec tous les critères encore de mise tant auprès de la Banque centrale (crédit-bureau) que des établissements eux-mêmes comme le système d'aide à l'appréciation du risque (SAAR) de l'APSF. «*Il s'agit de mesures prudentielles pour se prémunir de la défaillance du client*», soutient-on auprès des sociétés de financement ; des garde-fous instaurés par les banques et sociétés de financement, qui estiment qu'il ne sert à rien d'endettement davantage les ménages alors que leurs pouvoirs d'achats n'a pas connu d'évolution significative ces dernières années.

PAR **ABOUBACAR YACOUBA BARMA**
a.barma@leseco.ma

En attendant des lendemains meilleurs

L'accroissement attendu de la consommation des ménages pour l'année en cours apporte un autre vent d'espoir aux établissements de crédits. Selon les prévisions du HCP, celle-ci devrait connaître une progression de 4,4% en volume en 2015. Au niveau de l'APSF, les opérateurs assurent qu'ils sont prêts à accompagner la demande, laquelle devrait bénéficier de l'amélioration attendue de la conjoncture économique. Cependant, les professionnels ne se font guère d'illusions quant à un redécollage de l'activité à court terme. Selon le HCP, le taux de croissance du crédit bancaire n'aurait pas dépassé 3,5% en 2014 au lieu de 3,9% en 2013 et serait resté très loin du taux de 15%, en moyenne annuelle, de la période 2000-2008. Dans l'ensemble et pour 2015 d'ailleurs, les prévisions en matière de croissance du crédit bancaire restent pessimistes. L'activité resterait peu dynamique avec une augmentation de près de 4,2% prévue en 2015 au lieu de 3,5% en 2014. Il faut dire que si les perspectives économiques sont en train de s'améliorer, au niveau des ménages, c'est toujours le spleen !